ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
Salle d'accueil du site historique de Folleville
SAMEDI 12 AVRIL 2014 – 9 h 30

A l'invitation du Président LECLABART, les nouveaux conseillers communautaires issus des dernières élections municipales se sont réunis à la salle d'accueil du site de Folleville pour procéder au renouvellement du bureau.

M. le Président félicite les élus pour leur élection ou réélection et remercie les délégués communautaires du mandat précédent pour leur participation aux travaux de la CCVN. Il retrace succinctement l'historique de l'intercommunalité (SIVOM, District et Communauté de Communes).

M. LECLABART présente les excuses de Mme FLAMANT.

Appel des délégués : le quorum est atteint – 40 présents.

M. LECLABART cède ensuite la présidence de la séance à M. DERLY, doyen d'âge, et invite Mme REMOND, benjamine de l'assemblée, à venir rejoindre la table d'honneur pour assurer le secrétariat.

M. DERLY, après s'être présenté, propose de se conformer à l'ordre du jour en procédant à l'élection du Président de la CC du Val de Noye. Il rappelle qu'il s'agit en vertu de l'article L 2122-7 du CGCT d'un scrutin secret majoritaire à 3 tours : la majorité absolue étant requise pour les deux premiers tours ; la majorité relative s'appliquant pour le 3ème tour.

M. DERLY procède à l'appel à candidature. M. SURHOMME Alain et M. LECLABART Jean Claude sont candidats à la présidence de la CCVN.

La parole est successivement donnée aux deux candidats pour qu'ils se présentent et fassent part de leur projet et motivations respectifs.

Puis, il est procédé à l'élection à bulletin secret à l'issue de laquelle M. LECLABART obtient 24 voix et M. SURHOMME 16 voix.

M. DERLY proclame l'élection de M. LECLABART à la présidence de la CC du Val de Noye, ce dernier ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1er tour de l'élection.

M. LECLABART reprend la présidence de la séance, remercie M. DERLY pour la conduite de l'élection et l'assemblée pour la confiance qu'elle lui a à nouveau accordée.

M. SURHOMME sollicite une suspension de séance que lui accorde M. LECLABART.

A la reprise, le Président rappelle que la Loi Richard limite le nombre de Vice-Présidents pouvant être élus à la CC du Val de Noye et précise que la précédente mandature s'est achevée avec un bureau déjà composé de 8 Vice-Présidents. M. le Président propose de fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents devant nouvellement être élus.

Il fait état au préalable des délégations rattachées à chaque Vice-Présidence, à savoir :

- Les affaires budgétaires
- L'économie et le tourisme
- La voirie et l'aménagement de l'espace
- L'environnement
- La vie scolaire
- Le sport et la culture
- L'action sociale
- Le logement et le cadre de vie.

A l'issue de cette présentation, l'assemblée délibère sur la proposition formulée par le Président consistant à fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents amenés à siéger au bureau de la CCVN.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des votants.

Il est ensuite procédé à l'élection des Vices Présidents en tenant compte de l'ordre des délégations précédemment rappelées. Préalablement à chaque élection, M. le Président procède à l'appel à candidature et invite les candidats à se présenter à l'assemblée.

Vice Président (affaires budgétaires) : Candidat : Pierre DURAND

Résultat de l'élection : P. DURAND : 22
Blancs / Nuls : 18

M. DURAND est élu Vice-Président à l'issue du 1er tour de l'élection.

Vice-Président (économie – tourisme) : Candidat : Joel BEAUMONT

Résultat de l'élection : J. BEAUMONT : 26
Blancs / Nuls : 14

M. BEAUMONT est élu Vice-Président à l'issue du 1er tour de l'élection.

Vice-Président (voirie/espace) : Candidats : Jean Maurice LEROY – Jean Michel VAN OOTEGHEM

Résultat de l'élection : J.M LEROY : 18
J.M VAN OOTEGHEM : 22
Blancs / Nuls : 0

M. VAN OOTEGHEM est élu Vice-Président à l'issue du 1er tour de l'élection.

Vice-Président (environnement) : Candidat : Ackli ASSAL

Résultat de l'élection : A. ASSAL : 36
Blancs / Nuls : 4

M. ASSAL est élu Vice-Président à l'issue du 1er tour de l'élection.

Vice-Président (sport - culture) : Candidats : Patrick DEPRET – Roger LEVASSEUR

Résultat de l'élection : P. DEPRET : 17
R. LEVASSEUR : 22
Blancs / Nuls : 1

M. LEVASSEUR est élu Vice-Président à l'issue du 1er tour de l'élection.

Vice-Président (vie scolaire) : Candidats : Didier RICARD – Christine BOURDELLE

Résultat de l'élection : D. RICARD : 33
C. BOURDELLE : 7
Blancs / Nuls : 0

M. RICARD est élu Vice-Président à l'issue du 1er tour de l'élection.

Vice-Président (action sociale) : Candidat : Anne Marie PREVOST

Résultat de l'élection : A.M PREVOST : 33
Blancs / Nuls : 7

Mme. PREVOST est élu Vice-Président à l'issue du 1er tour de l'élection.

Vice-Président (Logement – cadre de vie)) : Candidat : Jany FROISSART

Résultat de l'élection : J. FROISSART : 25
Blancs / Nuls : 15

M. FROISSART est élu Vice-Président à l'issue du 1er tour de l'élection.

M. le Président rappelle la constitution du bureau de la CCVN nouvellement élu pour le mandat 2014 – 2020. Il propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour :

Délégation de pouvoirs confiée par l'assemblée délibérante au Bureau de la CCVN (art L 5211-9 et 10 du CGCT)

Accord de l'assemblée à l'unanimité des votants.

Délégation de pouvoirs confiée par l'assemblée au Président (art L 5211-9 et 10 du CGCT) :

- Pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de services et de travaux d'un montant maximal équivalent au seuil maximal, révisé chaque 1er janvier, des marchés à procédure adaptée propres aux marchés de fournitures et services ainsi que pour toutes les décisions concernant leurs avenants qui n'entrainent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Pour passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux,
- Pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Pour intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants en attaque tout référé, devant tout juge : référé conservatoire, référé instruction, référé expertise dans le cadre des marchés publics.
- Pour réaliser les lignes de trésorerie.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des votants.

Indemnités de fonctions du Président et des Vices Présidents (art L 5211-2, R 5214-1 et R 5332-1) :

M. LECLABART propose de reconduire l'indemnité de fonctions du Président délibérée par l'assemblée lors de sa séance du 12 décembre 2013 consistant à limiter à 40,55% au lieu de 41,25% le taux servant à déterminer le montant de son indemnité.

Concernant l'indemnité de fonctions des Vice-Présidents, il propose qu'elle soit fixée à 20% de l'indemnité maximum du Président, et ce en respect des textes en vigueur.

Résultat du vote : Pour : 37 Abstentions : 3

Autorisation générale et permanente de poursuites financières (art R 1617-24 du CGCT) :

Il s'agit d'une délibération sollicitée par Mme le Comptable Public lui permettant de recouvrer des créances d'un faible montant sans avoir à recourir systématiquement à l'autorisation du Président de la CCVN.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des votants.

Désignation de 2 délégués au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois :

M. LECLABART procède à l'appel à candidature. Lui-même et M. FROISSART sont candidats.

Résultats des votes (bulletin secret) :	M. LECLABART :	36	Blancs / Nuls : 4
	M. FROISSART :	28	Blancs / Nuls : 12

Désignation d'un délégué à l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois :

M. LECLABART procède à l'appel à candidature. Il est le seul candidat.

Résultats du vote (bulletin secret) :	M. LECLABART :	34	Blancs / Nuls : 6

Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte Somme Numérique :

M. LECLABART procède à l'appel à candidature. Il est le seul candidat.

Résultats du vote (bulletin secret) :	M. LECLABART :	36	Blancs / Nuls : 4

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte AMEVA :

M. LECLABART procède à l'appel à candidature. M. ASSAL est candidat au poste de délégué titulaire ; M. LECLABART est candidat au poste de délégué suppléant.

Résultats des votes :	M. ASSAL :	élu, délégué titulaire, à l'unanimité des votants
	M. LECLABART :	élu, délégué suppléant, à l'unanimité des votants.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, M. le Président clos la séance à 12 h 30.